



**Huitième réunion du Sous-groupe de l'exploitation de l'espace aérien et
des aérodromes
(AAO/SG8) de l'AASPG**

Dakar, Sénégal, 14-18 juillet 2025

Point 4 de l'ordre du jour :

PLAN DE NAVIGATION AÉRIENNE AFI

Mise à jour des informations ATM/SAR dans le Plan régional de navigation aérienne

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Ce document de travail présente l'état d'avancement de la mise à jour des informations relatives à l'ATM et au SAR dans le Plan régional de navigation aérienne de la région AFI.

Les suites à donner par la réunion figurent au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S):

- Rapports APIRG 20-26
- eANP AFI Vol I, II et III.

Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :

B)-Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

1.1 Le 19 août 2016, le conseil de l'OACI a approuvé l'eANP AFI Vol I et en octobre 2017 APIRG/21, par la décision 21/04, a approuvé les Volumes II et III de l'eANP AFI.

1.2 L'eANP AFI, Volume I contient des éléments de plan stables relatifs à la gestion du trafic aérien/Recherche et Sauvetage, tels que les limites des FIR, les limites des SRR dont l'amendement nécessite l'approbation du Conseil, telles que l'attribution de responsabilités aux États pour la fourniture d'installations et de services d'aérodrome et de navigation aérienne conformément à l'article 28 de la Convention relative à l'aviation civile internationale (Doc 7300) ; et les exigences régionales obligatoires actuelles et à moyen terme relatives aux installations et aux services d'aérodrome et de navigation aérienne que les États doivent mettre en œuvre conformément aux accords régionaux de navigation aérienne et aux exigences spécifiques à la région qui ne sont pas couvertes par les normes et pratiques recommandées (SARP) et les procédures de l'OACI pour les services de navigation aérienne (PANS).

1.3 L'eANP AFI Volume II contient des éléments de plan dynamique relatifs à l'ATM/SAR, tels que le flux majeur de trafic, les routes ATS, les détails des RCC/RSC, relatifs à l'attribution de responsabilités aux États pour la fourniture d'installations et de services d'aérodrome et de navigation aérienne et les exigences régionales obligatoires actuelles et à moyen terme relatives aux installations et services d'aérodrome et de navigation aérienne à mettre en œuvre par les États conformément aux accords régionaux de navigation aérienne impliquant le PIRG pertinent. La modification de ces éléments ne

nécessite pas l'approbation du Conseil.

1.4 Le volume III de l'ANP contient des éléments de plan dynamiques/souples fournissant des orientations pour la planification de la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne et de leur modernisation, en tenant compte des programmes émergents tels que les mises à niveau des blocs de systèmes d'aviation de l'OACI (ASBU) et les feuilles de route technologiques associées décrites dans le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (Doc 9750). Le volume III de l'ANP comprend également des orientations supplémentaires appropriées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre, pour compléter le matériel contenu dans les volumes I et II de l'ANP. La modification du volume III ne nécessite pas l'approbation du Conseil (l'approbation de la partie II relève de la responsabilité du PIRG compétent).

1.5 Dans sa résolution 41-10, l'Assemblée de l'OACI a statué que les plans régionaux doivent être révisés lorsqu'il devient évident qu'ils ne sont plus conformes aux besoins actuels et prévus de l'aviation civile internationale.

2. ANALYSE

Mise à jour des éléments ATM/SAR de l'eANP AFI Volume I & II

2.1 Les volumes I et II de l'eANP AFI contiennent des informations ATM/SAR obsolètes ou manquantes, qui nécessitent des amendements de la part des États. Les informations ATM/SAR manquantes concernent des éléments tels que les limites FIR et SRR (dans le volume I), les informations obsolètes concernant les flux majeurs de trafic, les itinéraires ATS, les coordonnées des points focaux SAR des RCC/RSC ainsi que l'attribution du code SSR AFI, entre autres.

2.2 La Conclusion 26/20 d'APIRG a exhorté les États à soumettre leurs demandes aux Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI, pour la mise à jour des Volumes I et II de l'ANP au plus tard 28 février 2024. Les bureaux régionaux de l'OACI ont été chargés de regrouper les contributions reçues des États et d'initier les propositions d'amendement des deux volumes au plus tard le 30 avril 2024.

2.3 Les bureaux régionaux ESAF et WACAF ont recueilli des informations fournies par les États par le biais d'enquêtes dans les domaines ATM et SAR. Toutefois, certaines informations fournies par les États semblaient incohérentes ou obsolètes sur la base des données antérieures disponibles au niveau des bureaux régionaux, à savoir celles relatives aux coordonnées des limites des FIR et des SRR. Les États et leurs ANSP associés ont été invités à confirmer ou à soumettre des informations modifiées relatives aux limites des FIR et des SRR afin de permettre la finalisation des amendements de l'eANP AFI Volume I.

2.4 La mise à jour des routes ATS dans le volume II de l'ANP nécessite davantage de coordinations régionales, car la liste des routes comprend des routes ATS régionales. L'équipe du projet d'optimisation de l'espace aérien AFI travaille actuellement à l'examen du réseau régional de routes ATS. Il est prévu que les résultats de l'examen du réseau de routes ATS soient coordonnés avec les États pour validation avant son intégration dans le volume II de l'eANP.

Mise à jour des éléments ATM/SAR de l'eANP AFI Volume III

2.5 Les bureaux régionaux ont procédé à la mise à jour du volume III de l'ANP sur la base des informations recueillies auprès des États sur l'état de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables à la région AFI. Il a été noté le manque d'informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de nombreux éléments ASBU. Les éléments rapportés concernent les modules ASBU B1-ACAS, B0-APTA,

B0-FRTO, B1-APTA, B0-SNET et B1-GADS.

2.6 Il a été observé que des données, pour certains éléments clés des fils opérationnels tels que APTA-B1/1 (approche PBN - capacités avancées), APTA-B1/2 (PBN SID-STAR, capacités avancées), APTA-B1/4 (CDO-Avancé), APTA-B1/5 (CCO-Avancé), FRTO-B0/6 (PBN Opérations localisées dans l'espace des Hélicoptères (PINS)), sont inexistantes ou incomplètes. Les États sont encouragés à fournir des informations complètes sur ces éléments cruciaux qui font l'objet d'un suivi dans la Région.

2.7 Les éléments proposés pour l'amendement des volumes I (Partie IV) et II (Partie VI) de l'eANP AFI, figurent respectivement dans les annexes A et B à la présente note. Le projet de proposition d'amendement du volume III figure à l'annexe C à la note de travail.

3. SUITES À DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à:

- a) Prendre note des informations fournies dans le présent document de travail;
 - b) Examiner la proposition de mise à jour du volume III ; et fournir des orientations supplémentaires au besoin;

 - c) Exhorter les États à faire part de leurs commentaires sur la proposition de mise à jour des informations sur les limites FIR/SRR dans l'eANP AFI Vol. I ainsi que les détails des RCC/RSC mis à jour dans le volume II de l'eANP au plus tard le 31 août 2025 considérés comme délai ultime de soumission.
-

Annexe A - Modifications proposées à la PARTIE IV de l'eANP AFI Volume I,

Annexe B - Modifications proposées à la PARTIE VI de l'eANP AFI Volume II

Annexe C - Mises à jour proposées à la PARTIE 2 de l'eANP AFI Volume III,